



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 juillet 2019 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 799 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 1101 rue Albert, que les dalles de béton pour des équipements à usage industriel soient localisées à une distance de 5,18 mètres et 4,61 mètres contrairement au règlement qui prévoit 7,0 mètres minimum;
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 5 750 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 130 rue Jean-Besré, que la superficie maximale de l'enseigne de type « À Plat » soit de 5,91 mètres carrés contrairement au règlement qui prévoit 1,5 mètre carré;
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 700 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 113 rue Oliver, que la hauteur de la porte de garage soit de 3,0 mètres contrairement au règlement de zonage en vigueur qui prévoit 2,6 mètres maximum;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 13 juin 2019.

La greffière,  
Julie Lamarche, OMA